



MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne
24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

PROCES VERBAL Conseil Municipal du 25 juin 2012

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S,
MM. AUGUSTIN M, DUSSUTOUR N., FAYE J-P, VERNEUIL J-L,

Etaient absents (excusés) : MM. REVIDAT F, (Procuration à M. CHABREYROU O),

Etaient absents : M. BILLANT J., ANGELI B, DEVAUX G, Mme DELCOURT S, M.
BURGIN S.

Secrétaire de séance : M. VERNEUIL J-L

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 10 avril 2012
- ✓ Travaux neufs d'éclairage public (Effacement école EP + Télécom)
- ✓ Cabine téléphonique de la Plaine de loisirs
- ✓ Mise à disposition agent technique à la Communauté de Communes du Brantômois (Piscine)
- ✓ Modification statuts Communauté de Communes du Brantomois « Voirie communautaire »
- ✓ Renouvellement convention fourniture de repas cantine
- ✓ Convention PIGMA (Plateforme d'échange d'information géographique en Aquitaine)
- ✓ Fusion du SITS et du SIVOS de Brantôme (Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale)
- ✓ Achat terrain pour agrandissement cimetière communal
- ✓ Demande subvention secours populaire
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la création d'un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs et la suppression d'un poste d'agent technique de 1^{ère} classe.
Accepté à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du 25 juin 2012.

Le procès-verbal du 25 juin 2012 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

I TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC – EFFACEMENT DE LIGNES

Nous avons sollicité la réalisation d'une tranche de travaux neufs d'éclairage public ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique. L'estimation des travaux s'élève à 18 554.23 €. Le SDE 24 prendra à sa charge 4 890.41 €. Le coût total pour la commune s'élève donc à 13 663.82 €.
Accepté à l'unanimité.

II CABINE TELEPHONIQUE DE LA PLAINE DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait part d'un projet de convention avec France Télécom pour le maintien de la cabine téléphonique de la plaine des loisirs. Finalement cette cabine s'avère se trouver sur le domaine public et non sur le domaine privé de la commune, donc sa gestion appartient à France Télécom. Cette convention n'a pas lieu d'être.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux cabines sont installées sur la commune. La règle en matière de publiphonie est d'une cabine pour 1 000 habitants.

III MISE A DISPOSITION D'AGENTS A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU BRANTOMOIS DANS LE CADRE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la communauté de communes un agent technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin et ce jusqu'au 31 août 2012. Un agent complémentaire sera mis à disposition pour le remplacement du titulaire lors de son congé hebdomadaire sur l'ensemble de la période.
Accepté à l'unanimité.

IV MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU BRANTOMOIS

Il s'agit d'intégrer les voiries internes de la ZAE communautaire de Valeuil dans les voies d'intérêt communautaire.
Accepté à l'unanimité.

V CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ECOLE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Dordogne et le collège Aliénor d'Aquitaine de Brantôme pour la fourniture de repas à l'école de Bourdeilles. Cette convention définit les modalités pour la fourniture des repas, et la mise à disposition d'un agent de la commune au Collège de Brantôme à raison de 3 heures 30 par jour scolaire + 7 jours de permanence aux vacances.

Accepté à l'unanimité.

VI CONVENTION PIGMA (Plateforme d'échange d'information géographique en Aquitaine)

Il s'agit d'une convention d'échange de données gratuites entre une plate-forme régionale qui centralise des couches d'informations mises à disposition des adhérents.

Accepté à l'unanimité.

VII FUSION SITS ET DU SIVOS DE BRANTOME

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Syndicat intercommunal de transport scolaire de Brantôme et le Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Brantôme auxquels la commune adhère sont concernés par la proposition n°84 qui vise à les fusionner, ces deux structures syndicales exerçant leurs activités sur un même périmètre, dans des domaines similaires et complémentaires.

Conformément à l'article 61-III de la loi du 16 décembre 2010, il appartient au conseil municipal de donner son avis.

Accepté à l'unanimité.

VIII ACHAT TERRAIN POUR AGRANDISSEMENT CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose l'achat d'une partie des terrains cadastrés section C2 N° 1516 et 1034 pour une superficie de 2 670 m² environ. Une offre nous est faite à 8 euros le m².

Le principe est accepté à l'unanimité.

IX DEMANDE DE SUBVENTION

Le secours populaire français, par courrier du 9 mai 2012, ayant aidé deux familles de la commune, sollicite une subvention.

Il est décidé de diriger l'association vers le CIAS de Brantôme qui dispose de fond pour l'aide aux familles en difficultés.

X CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un agent technique de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service technique.

Accepté à l'unanimité.

XI Divers

- **Ménage de l'école**

L'agent en charge du ménage de l'école a épuisé le quota d'heures qu'il lui est attribué. Un agent du service technique sera détaché à cette fonction. Les travaux sont prévus pour la dernière semaine d'août.

- **Stationnement**

La rue de la place de la mairie jusqu'à la boulangerie sera interdite de stationnement côté gauche pour permettre une circulation plus aisée des piétons et des véhicules. Il est demandé l'autorisation d'utiliser le pré attenant à la mairie pour le stationnement pendant la saison estivale. Il est proposé d'acquérir ce pré pour y réaliser un parking.

- **Nids de frelons**

Les nids de frelons asiatiques sont en train de se construire. Une nouvelle information sera faite auprès de la population.

- **Stationnement abusif**

Plusieurs véhicules sont parqués sur des places de parking. Ce stationnement permanent est interdit.

- **Mur du cimetière**

Le rocher portant le mur du cimetière s'effrite. Des devis seront demandés pour la réparation.

- **Pont médiéval**

Une réunion aura lieu le 6 juillet avec le Conseil Général de la Dordogne et les ABF suite à la dernière visite de sécurité.

- **Jardin du curé**

L'association « Les Séquoias » propose d'organiser avec des artisans des animations (Poteries, sculptures,...)

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.30

Ont signé les membres présents :